VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

ARRETE POUR OUVERTURE DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

N° 2024/011-VA

Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-28,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.3334-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté préfectoral du 23 Décembre 2008 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

VU la demande en date du 26 juin 2023 de l'association la PEEP représentée par Madame Christelle GRIES, Présidente.

ARRETE

Article 1 - A l'occasion de l'organisation d'un LOTO par l'association la PEEP :

Le dimanche 4 février 2024 de 13h à 19h

Centre Sportif et Culturel Marcel Pagnol – Esplanade du Pijoret - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

L'association a PEEP est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 - Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 - La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 11 janvier 2024

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19
Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence
Site internet : www.ville-laroquedantheron.fr
Courriels : mairie@ville-laroquedantheron.fr omt@ville-laroquedantheron.fr